

Du trois septembre mil huit cent quatre-vingt-un, à neuf heures après midi.ACTE DE MARIAGE de Edouard, Coussaint, Guillet

âgé de vingt six ans, né à La Vallée département
 de Var le vingt deux du mois de mai domicilié à
trois Cent Cinquante cinq profession de Cultivateur

de La Gard département de Var fils majeur de
Sa frère Joseph, Marius, Guillet à La Vallée département

de Var profession de Cultivateur en son vivant domicilié
 à La Gard département de Var et de
Mari, Adèle, David née à La Gard département

de Var, son épouse Cultivatrice domiciliée à La Gard (Var)
 Sa mère ici présent et consentant d'une part

Et de Rose, Claire, Saugier

âgé de vingt quatre ans, née à La Seyne département
 de Var le quatorz du mois de juillet

mil huit cent cinquante sept profession de Cultivatrice domiciliée
 à La Gard département de Var fille majeure

de Jules, Etienne, Saugier né à La Gard département
 de Var profession de Cultivateur domicilié

à La Gard département de Var et de
Mari, Claire, Saugier née à La Gard à La Gard (Var)

département de Var, son épouse Cultivatrice domiciliée à La Gard (Var)
 Sa mère ici présente et consentant d'autre part

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faits par
 nous sans opposition, les dimanches vingt et vingt huit
trois mil huit cent quatre vingt un, demeurés affichés
 pendant le délai voulu par la loi.

2° Vu l'acte de naissance de futur époux

3° Vu l'acte de décès de père de futur épouse

4° Vu l'acte de naissance de la future épouse

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les
 droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait
 de contrat de mariage; à la date de _____ du mois de _____

mil-huit-cent _____ par-devant M^r _____
 notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Rose, Claire Saugier
 d'autre Edouard, Coussaint, Guillet

Le tout en présence de Blanc, Romain

domicilié à Coubron département de Var âgé
 de Cinquant cinq ans, profession d'Officier retraité Chevalier de la Légion d'honneur
 non parent ni allié des futurs

De Mess, Eugène, Modest
 domicilié à Coubron département de Var âgé

de Cinquant un ans, profession de Comme maître en retrait Chevalier de la Légion d'honneur
 non parent ni allié des futurs

De Reissot, François
 domicilié à La Gard département de Var âgé

de cinquante ans, profession de Coffreur, non parent ni allié des futurs

Et de Sa, Joseph
 domicilié à Coubron département de Var âgé

de soixante six ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des futurs

Après quoi, Moi, Eugène, Blanc, Maire de la Commune de
La Gard

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
 sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur,
 la future, les quatre témoins et le père de la future, la mère
 de la future et la mère de la future ont déclaré n'en savoir
 rien par nous requis

l'Approuvant dix sept mots requis nuls

Rose Saugier Blanc, Romain

E. Saugier Les Mess Reissot

Eugène Blanc